

**Vergadering der Afgevaardigden vzw**  
**Assemblée des Délégués asbl**

*Koninklijke Kynologische Unie St-Hubertus*  
*Union Royale Cynologique Saint-Hubert*



*Algemeen Secretaris VdA/Secrétaire-Général AdD: Laurent Johnny.*

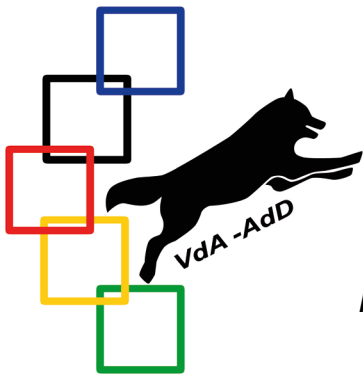
**MISE A JOUR CORONAVIRUS 28 juin 2020**

Compte tenu des décisions prises par le Conseil national de Sécurité, les mesures ci-dessous seront d'application **à partir du mercredi 1 juillet :**

**1. Entraînements**

- a. Priorités au niveau du contenu de l'entraînement :
  - Priorité 1 : socialisation
  - Priorité 2 : obéissance
  - Priorité 3 : préparation à l'épreuve pour pouvoir pratiquer la discipline
  - Priorité 4 : préparation directe aux concours
- b. Le plus possible , les cours sont à donner en plein air
- c. Pour les entraînements à l'intérieur les mêmes règles que mentionnées ci-dessous sont d'application, mais contrairement à ce qui est dit en g ci-dessous, le nombre maximum présent dans le local est limité par la règle qu' on peut au maximum organiser deux classes à la fois dans la même espace.
- d. Distance entre les conducteurs pendant le cours : au moins 1.5 m
- e. Distance à l'instructeur : au moins 1.5 m
- f. Un maximum de 15 conducteurs par classe, avec au moins 10 mètres entre chaque classe en cas de plusieurs classes sur le même terrain. Chaque groupe de maximum 15 personnes doit être accompagné d'un instructeur. Celui-là peut éventuellement être accompagné d'un instructeur en stage.
- g. En fonction de la taille du terrain on peut donner cours à 50 conducteurs en même temps.
- h. Il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas de violation de la distanciation sociale lors du changement des groupes.
- i. L'instructeur porte des gants. C'est la seule personne qui touche et déplace des obstacles. Seule exception étant l'Agility puisqu'il s'agit de beaucoup trop d'obstacles qui pèsent trop lourd pour déplacer tout seul.
- j. Masque conseillé pour les conducteurs, sauf si stipulé différemment dans les directives pour les Sections.
- k. L'objet à rapporter appartient au conducteur et sera uniquement utilisé par lui.
- l. S'il s'agit d'un objet à utiliser par plusieurs personnes, celles qui l'utilisent désinfecteront leurs mains après chaque usage. Si cela n'est pas possible, ils porteront des gants pendant cet exercice.
- m. Le conducteur identifiera la puce de son chien (voir aussi point l ci-dessus)
- n. En cas d'un exercice lors duquel on ne peut pas garantir la distance minimale de 1,5 m entre les conducteurs et/ou l'instructeur, les personnes porteront des gants et des masques.
- o. Les conducteurs doivent prévoir des masques et des gants, tandis que le club doit prévoir du désinfectant.
- p. Les membres de la famille des conducteurs peuvent assister aux entraînements en tant que public.





**Vergadering der Afgevaardigden vzw**  
**Assemblée des Délégués asbl**

*Koninklijke Kynologische Unie St-Hubertus*  
*Union Royale Cynologique Saint-Hubert*

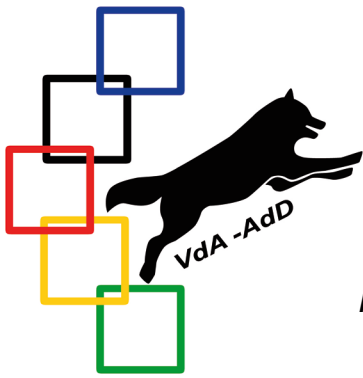


*Algemeen Secretaris VdA/Secrétaire-Général AdD: Laurent Johnny.*

**2. Concours/Expositions (y compris spéciale de race et selection)**

L'organisation des concours est autorisée à condition que ces conditions soient respectées par le club organisateur :

- a. Le public est admis si les autorités locales le permettent et à condition que :
  - (1) En plein air : un maximum de 400 personnes (inclus les conducteurs, les officiels de compétition, le personnel déployé)
  - (2) A l'intérieur : un maximum de 200 personnes assis (inclus les conducteurs, les officiels de compétition, le personnel déployé)
  - (3) La distanciation sociale de 1,5m doit être respectée à tout instant ;
  - (4) Le rassemblement est défendue;
  - (5) Le port d'un masque est fortement conseillé.
- b. Le parking doit disposer d'assez de places de stationnement afin de respecter les directives d'application pour le parking (distance de 1,5m en cas d'une voiture garée à côté de l'autre) ;
- c. Conducteurs :
  - (1) La distanciation sociale de 1,5m doit être respectée à tout instant et cela entre les conducteurs, le/les juge(s) et les personnes éventuelles qui assistent :
  - (2) Lors du changement des groupes, on évite à tout prix une violation de la distanciation sociale.
  - (3) Le terrain physique est divisé en parties accueillant à chaque fois un maximum de 15 personnes, dont le/les juge(s), les assistants et un/des juge(s) en stage ;
  - (4) En fonction de la taille du terrain, un maximum de 50 participants peuvent se trouver sur le terrain en même temps.
- d. Secrétariat du concours :
  - (1) Le personnel porte des masques ou il y a une séparation entre le personnel et les participants ;
  - (2) Est organisé de telle façon qu'il n'y a pas de rassemblement aux inscriptions;
  - (3) La remise des carnets de travail et la publication des résultats : organisé de telle façon afin d'éviter des rassemblements.
  - (4) La remise des prix (aussi bien en plein air qu'à l'intérieur) est uniquement admise lorsqu'on arrive à respecter les règles d'application pour les cantines. Si ces mesures ne peuvent pas être respectées, les résultats seront envoyés par courriel ou publiés en ligne.
- e. Si la distanciation sociale peut être respectée, les juges et les assistants sont conseillés de porter un masque lors des jugements sinon le port d'un masque est obligatoire. S'ils manipulent du matériel ou des accessoires, ils porteront des gants.
- f. Les juges étrangers provenant des pays de la zone Schengen peuvent être sollicités. Ils doivent respecter les mesures de sécurité applicable au sein de l'URCSH.



**Vergadering der Afgevaardigden vzw**  
**Assemblée des Délégués asbl**

*Koninklijke Kynologische Unie St-Hubertus*  
*Union Royale Cynologique Saint-Hubert*



*Algemeen Secretaris VdA/Secrétaire-Général AdD: Laurent Johnny.*

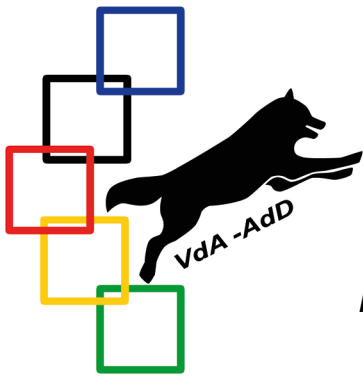
- g. Le club organisateur doit également y veiller que les participants respectent les règles de la distanciation sociale à côté du terrain ainsi que dans la cantine (voir mesures cantine).
- h. La vérification de la puce est effectuée par une personne désignée par le Juge qui porte des gants et un masque. Le lecteur est désinfecté après chaque lecture
- i. Dans les jours à venir, on enverra éventuellement de directives spécifiques par Section à travers des lettres des nouvelles.

### **3. Cantines**

Les mesures suivantes sont d'application :

- a. On ne peut ouvrir la cantine que quand toutes les mesures de sécurité peuvent être respectées.
- b. Le but d'ouvrir la cantine dans cette phase, sert uniquement à donner quelque chose à boire aux conducteurs et le public et n'a certainement pas comme but de s'attarder.
- c. Il faut respecter 1,5m entre les personnes aussi bien à l'intérieur que sur la terrasse éventuelle.
- d. Les mesures corona doivent être affichées sur une pancarte ou distribuées à travers une brochure.
- e. Un maximum de 15 personnes per table. Chaque client reste à sa table.
- f. Les tables seront rangées, tant dehors qu'à l'intérieur, à une distance de minimum 1,5m.
- g. Toutes les commandes ainsi que le service seront faites par des personnes du club qui portent obligatoirement un masque. Le bar est uniquement destiné au personnel du bar.
- h. Il est interdit de fumer (même pas dehors, ceci afin d'éviter des rassemblements).
- i. Les paiements seront effectués de préférence par carte bancaire.
- j. Les cantines peuvent uniquement être ouvertes :
  - (1) Pendant les heures d'entraînement comme prévu dans le règlement du club et au plus tard jusque 01 :00 Hr.
  - (2) Pendant les concours
  - (3) Pour des réunions, avec un maximum de 15 personnes
  - (4) Des fêtes, des boums... sont interdites
- k. Les toilettes doivent être utilisables et accessibles. Une personne à la fois. Il faut y avoir de l'eau fraîche, du savon et des essuie-mains en papier.
- l. Il est possible d'aussi servir quelque chose à manger, sous les mêmes conditions que le service des boissons (service à table...).
- m. L'entrée de la cantine diffère de la sortie ou bien elles sont séparées par une paroi en plexi.
- n. Les activités administratives éventuelles (inscriptions) se passent de préférence en plein air, mais si cela n'est pas possible, elles peuvent se faire dans un coin isolé de la cantine. Exigences : à une distance





**Vergadering der Afgevaardigden vzw**  
**Assemblée des Délégués asbl**

*Koninklijke Kynologische Unie St-Hubertus*  
*Union Royale Cynologique Saint-Hubert*



*Algemeen Secretaris VdA/Secrétaire-Général AdD: Laurent Johnny.*

minimale de 1,5m des toilettes éventuelles. Uniquement une autre personne peut assister la personne de l'administration. Ces deux personnes doivent être assises à 1,5m l'une de l'autre.

- o. Les douches et vestiaires éventuelles doivent rester fermées.
- p. Le parking doit être organisé d'une telle façon que les voitures sont stationnées l'une à côté de l'autre à une distance de minimum 1,5m. Si possible, se stationner l'une derrière l'autre.
- q. Ces règles s'appliquent lors des entraînements, réunions et concours.

#### **4. Cours théoriques**

Aucun changement

#### **5. Concours EN ATTENTE (ON HOLD)**

En exécution des directives données par le update du 5 juin, beaucoup de clubs ont déjà déplacé ou annulé leurs concours mis EN ATTENTE. Déplacer des concours ne se fait qu'en 2020. Déplacer des concours vers 2021 doit se faire entre le 15 septembre et le 15 novembre. Après le 7 juillet, tous les concours qui sont encore EN ATTENTE dans le calendrier seront définitivement annulés. Les clubs qui détermineront par la suite qu'ils souhaitent déplacer un concours devront payer les frais administratifs prévus de 50 euros pour l'ajout d'un concours.

#### **6. Remarques générales**

- a. A nouveau, nous conseillons tous les clubs de contacter au plus vite les autorités locales afin de savoir si on prévoit effectivement du soutien pour eux.
- b. En cas de violation de ces règles, les parties concernées pourront se voir infliger une amende CORONA de 250 euros, tandis que le club organisateur encourt une amende de 750 euros.
- c. Si quelqu'un ne peut pas porter de masque du docteur pour des problèmes respiratoires (à prouver avec un justificatif du médecin), le masque peut être remplacé par un 'face shield (écran facial)'.
- d. Les rassemblements sont toujours interdits. En tant que responsable, il est conseillé aux clubs de s'assurer qu'il n'y a pas de rassemblements pendant l'entraînement et les concours, aussi bien sur le terrain que, par exemple, sur le (s) parking (s).
- e. Les lettres d'information relatives à l'organisation du test de socialisation et des campings restent applicables.

Si une autorité locale n'accepte pas l'exécution de ces mesures, elle en a le droit. Faites donc ce qu'elle vous ordonne et en avertit directement le Secrétariat Général.

En cas de questions, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat Général.